

## Édito



**Pierre Schereck**  
Directeur de l'ISR  
chez Amundi

Depuis 2003, IDEAM était la structure dédiée à l'Investissement Socialement Responsable pour le groupe Amundi. Afin de traduire l'engagement global du Groupe en matière d'investissement responsable et de gestion engagée, ce qui constitue son quatrième axe stratégique de développement, Amundi intègre les activités de sa filiale. A dater du 30 septembre 2011, IDEAM devient ainsi un département d'Amundi. En partageant la même racine, sa nouvelle dénomination « Amundi Expertise ISR » témoigne de l'ancrage de l'ISR au sein du Groupe.

Dans ce contexte, notre nouvelle lettre d'information trimestrielle, **L'investisseur responsable**, évolue pour adopter la charte graphique d'Amundi.

## Succès d'Amundi pour le label ISR Novethic 2011



Novethic a publié, le 27 septembre, la liste des fonds labellisés pour 2011. 156 fonds, issus de 35 sociétés de gestion, ont reçu le label, soit un taux de succès de 85 % contre seulement 78 % en 2010, preuve des efforts des sociétés de gestion en matière de transparence.

Les 31 fonds présentés par le groupe Amundi, qui couvrent l'ensemble des classes d'actifs et des typologies ISR (Best-in-Class, éthiques, solidaire, de partage, d'entrepreneuriat social et d'aide au développement) ont reçu le label. Cette labellisation récompense l'approche rigoureuse de l'ISR par Amundi, la transparence de ses processus d'analyse et d'investissement et la qualité de son reporting extra-financier.

Pour obtenir le label, il faut se conformer à quatre exigences :

- L'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance doit couvrir au moins 90 % du portefeuille et ces trois dimensions doivent être prises en compte;
- Le processus de sélection ISR doit être présenté de façon transparente et être rendu publique par le promoteur du fonds;
- Le gestionnaire doit fournir une information régulière sur les caractéristiques ISR des titres en portefeuille c'est-à-dire sur leur notation extra-financière;
- Enfin, l'intégralité de la composition du portefeuille doit être communiquée régulièrement.

Le label Novethic qui a déjà acquis une bonne notoriété est un véritable repère pour les investisseurs à la recherche de produits clairs et transparents.

La liste des fonds Amundi labellisés est disponible sur [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

## Sommaire

- Edito p 1
- Label ISR Novethic 2011 p 1
- Eclairage : l'ISR selon Amundi p 1-2
- L'analyse extra-financière : p 3  
le cas des gaz de schistes
- Actualités et agenda p 4

## Éclairage

## L'ISR selon Amundi

Amundi, leader dans la gestion d'actifs, se veut aussi acteur de progrès et d'évolution de son environnement. L'ISR constitue pour le Groupe un axe stratégique majeur. Il s'appuie sur une expertise interne reconnue et une démarche rigoureuse, au travers de quatre dimensions :

1. Des principes de gestion exigeants et transparents
2. Une gouvernance appropriée
3. Un engagement actionnarial
4. Un processus de notation extra-financière formalisé, transparent et traçable.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs "professionnels" (cf. Détails et définitions au verso).

Amundi a établi trois principes qui régissent la composition de ses portefeuilles ISR, et garantissent un contrôle strict de leur gestion. Ces principes reposent eux-mêmes sur un système de sélection des émetteurs les plus responsables au sein de chaque secteur d'activité. Une telle sélection est rendue possible grâce à la notation des émetteurs selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Cette notation ESG permet d'attribuer une note à chaque émetteur, sur une échelle allant de A à G\*, A étant la meilleure note.



## 1. Trois principes de gestion exigeants et transparents

- 1 **Les émetteurs les moins bien notés au sein de leur secteur d'activité sont exclus** afin d'éviter un risque financier et de réputation pour l'investisseur.



- 2 **En relatif, la note ESG moyenne d'un portefeuille ISR doit être supérieure ou égale à la note de son univers d'investissement ou indice de référence.** Les émetteurs les plus avancés dans leur démarche de développement durable sont ainsi sélectionnés en comparaison avec leurs concurrents.



- 3 **La note ESG du portefeuille doit refléter un seuil exigeant de prise en compte des critères ESG par les émetteurs. Elle doit être supérieure ou égale, dans l'absolu, à la note C.**



## 2. Une gouvernance appropriée

Amundi a constitué un comité de notation, présidé par le Directeur des fonctions de Pilotage et de Contrôle, qui réunit les responsables des principales directions d'Amundi. Le comité valide la notation ESG et se prononce, le cas échéant, sur l'attribution des notes E, F ou G, qui entraînent l'exclusion des portefeuilles ISR. Dans le cadre de sa démarche responsable, Amundi a décidé d'exclure les émetteurs notés G de l'ensemble de ses portefeuilles en gestion active.

## 3. Un engagement constructif

**Amundi utilise les voix attachées aux actions qu'elle détient au travers de ses gestions.**

Amundi engage avec les entreprises un échange constructif, en amont des Assemblées Générales, et les alerte sur les résolutions susceptibles d'induire un vote négatif de sa part. Cette démarche de dialogue actionnarial est également au cœur de la politique de vote d'Amundi qui, depuis 2003, prend en compte les critères environnementaux et sociaux, en plus des questions de gouvernance. Pour plus de transparence, Amundi publie sa politique de vote avant les Assemblées Générales, ainsi qu'un rapport d'exercice des votes une fois que ces assemblées ont eu lieu.

Par ailleurs, l'équipe d'analystes extra-financiers rencontre fréquemment des entreprises dans le cadre de la réactualisation de leurs analyses sectorielles, ou bien pour aborder des sujets de controverses. Leurs interlocuteurs sont les directeurs de développement durable et, selon les besoins, les responsables en charge des ressources humaines, de l'innovation, de la santé et la sécurité... Au fil de ces rencontres, les analystes constatent une meilleure compréhension et une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable par les entreprises.

\* Elle remplace l'ancienne échelle de notation numérique, de +2 à -2.

## 4. La notation extra-financière

**Amundi dispose d'une équipe de huit analystes extra-financiers.** Chaque analyste se spécialise dans plusieurs secteurs et possède son expertise propre, tout en conservant une vision globale de l'entreprise nécessaire à la réalisation d'une analyse juste et complète. L'équipe d'analyse extra-financière note chaque année quelques 2600 valeurs parmi les plus grandes capitalisations boursières mondiales, ainsi que 41 Etats, membres de l'OCDE et « BRIC » (Brésil, Russie, Inde, Chine). Devant le grand nombre d'entreprises à noter, et pour des questions de traçabilité, l'équipe s'est dotée d'un outil informatique facilitant l'intégration des notes. L'aspect qualitatif demeure toutefois fondamental dans l'appréciation d'une entreprise, et les analystes interviennent régulièrement pour affiner et corriger les notes finales. Il leur appartient également d'adapter leur notation à l'actualité et aux événements susceptibles de modifier sensiblement l'appréciation d'une valeur.

### Etape 1 - L'équipe définit un référentiel de 42 critères ESG.

20 critères génériques et 22 critères spécifiques selon les secteurs sont retenus au regard des lois et directives en vigueur, ainsi que des textes à portée universelle.

Dans le cadre de mandats institutionnels, les analystes extra-financiers sont en mesure d'adapter leur référentiel à l'exigence de clients souhaitant définir leur univers d'investissement selon leurs propres valeurs.

### Etape 2 - L'analyste effectue une pondération des critères ESG.

Les critères sont pondérés en fonction des risques inhérents au secteur d'activité concerné. Plus le risque associé à un critère est important, plus ce critère est pondéré fortement.

À titre d'exemple, dans le secteur de l'automobile, la politique liée au développement de "voitures vertes" compte pour 15 % de la note ESG.

### Etape 3 - La note est calculée à l'aide d'un logiciel expert interne.

Ce logiciel appelé Sustainable Ratings Integrator (SRI) calcule les notes sur une base mensuelle en intégrant les notations extra-financières fournies par 5 agences externes. SRI :

- signale les éventuelles divergences d'appréciation des fournisseurs d'information sur un critère ESG donné,
- détecte des écarts de notation pour une même entreprise, excellente sur l'un des critères ESG et mauvaise sur un autre,
- est connecté aux outils de gestion et de contrôle des risques.

### Etape 4 - Chaque note est systématiquement validée par les analystes extra-financiers.

- Les analystes vérifient la cohérence des informations fournies par les agences externes de notation extra-financière.
- Ils rencontrent et dialoguent avec les entreprises et leurs parties prenantes.

## Analyse Extra-Financière

### Un secteur controversé passé au crible : les gaz de schistes.

Désormais interdite en France, la fracturation hydraulique -seule technique aujourd'hui viable pour extraire les gaz de schistes de manière rentable- est utilisée massivement outre-Atlantique depuis une dizaine d'années.

Amundi a consulté différents spécialistes (experts, ONG, industrie etc.) et a procédé à une analyse des pratiques des opérateurs nord-américains afin d'appréhender les risques environnementaux de l'exploitation et ainsi définir son positionnement d'investisseur sur cette ressource.

**Indiscutablement, l'exploitation des gaz des schistes présente des contraintes et des risques environnementaux supérieurs à l'exploitation conventionnelle** (menaces de contaminations des nappes phréatiques, problématiques liées à la gestion des eaux, niveaux d'émissions de CO<sub>2</sub> encore incertains, contraintes d'acceptabilité sociale).

D'autre part, les opérateurs nord-américains, aidés par un cadre légal laxiste, n'ont généralement pas mis en place les pratiques environnementales adéquates pour limiter et éliminer ces risques.

Néanmoins, force est de constater que les pratiques des opérateurs sont hétérogènes et, si certains opérateurs ont eu des méthodes inacceptables provoquant notamment de graves pollutions, d'autres n'ont cessé d'améliorer leurs pratiques et d'élever leurs standards afin de garantir la sécurité de leurs opérations.

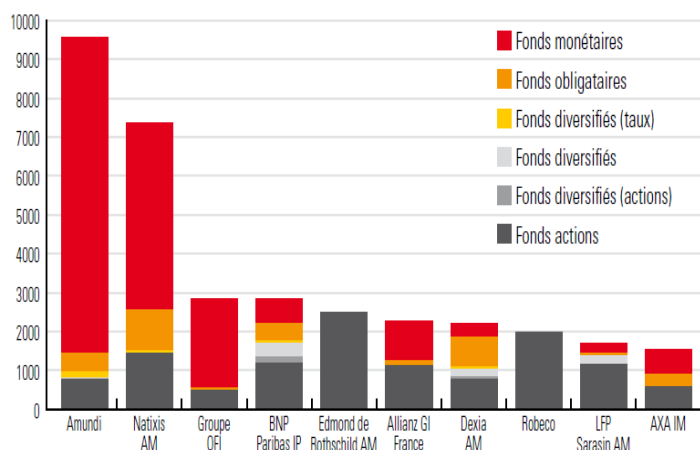
Ainsi, en tant qu'investisseur socialement responsable, **Amundi s'engage dans ses financements à discriminer les entreprises qui n'auraient pas une gestion adéquate des risques environnementaux** lors de leurs opérations. En d'autres termes, en attendant des éléments scientifiques plus sûrs, notamment les résultats de l'étude menée actuellement par l'Agence de Protection de l'Environnement américaine (EPA), l'équipe d'analyse extra-financière d'Amundi surveille avec une extrême attention les pratiques des opérateurs nord-américains et favorise dans ses investissements les opérateurs ayant les meilleures pratiques.

## Le marché français de l'ISR

**Avec presque 10 milliards d'euros d'encours à fin juin 2011, Amundi arrive en première position en matière de fonds ouverts ISR et creuse l'écart avec ses concurrents.**

Le marché des OPCVM ISR distribués en France se réduit pour le deuxième trimestre consécutif et atteint un total de 46,8 milliards d'euros au 30 juin 2011. Une croissance de 5,2 % sur les fonds obligataires ne parvient pas à inverser la tendance. Cette baisse est à mettre en relation avec le contexte de forte décollecte sur les fonds monétaires, de performances financières négatives en bourse et de ralentissement de la création de fonds ISR, qui conservent, contre vents et marées, 3,6 % de part de marché.

**Les encours ISR totaux gérés par Amundi (fonds ouverts, fonds dédiés, mandats et épargne salariale) atteignent 17,2 milliards d'euros à fin septembre 2011\*.**



Classement des sociétés de gestion implantées sur le marché ISR français avec plus d'1,5 milliard d'euros d'encours dans des fonds ISR ouverts au 30 juin 2011

Source : Novethic, d'après données Morningstar

\* Données périmètre Amundi Group au 30 septembre 2011

## ▪ Lundi 17 octobre 2011

Amundi sponsorise la 3<sup>ème</sup> journée de l'Agence Environnement Développement Durable du groupe AEF sur le thème : « **Les transports face à l'environnement et à la RSE** ». Arnaud Mouysset, analyste extra-financier chez Amundi Expertise ISR, interviendra à cette occasion.

[www.aedd.fr](http://www.aedd.fr)

## ▪ Lundi 17 et mardi 18 octobre 2011

Amundi parraine la seconde conférence annuelle du **Sovereign Wealth Funds and Long-Term Investors : "From Savings Glut to Sustainable Growth"**.

Yves Perrier, directeur général d'Amundi, et Pascal Blanqué, directeur de l'investissement, interviendront aux côtés de :

- Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement;
- Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie;
- Al Gore, ancien vice-président des Etats-Unis

[www.swf-lti.org](http://www.swf-lti.org)

## ▪ Mardi 22 novembre 2011

**Finance & carbone : des choux et des carottes.**

Pourquoi et comment intégrer des critères ESG dans le rapport financier des entreprises ?

**Le Crédit Agricole SA et le Carbon Disclosure Project (CDP)** vous convient à la présentation du rapport CDP Europe 300 et des résultats des entreprises françaises, ainsi qu'à une table ronde sur l'intégration de l'ESG au reporting financier.

[www.cdproject.net](http://www.cdproject.net)

## ▪ Lundi 28 novembre 2011

Amundi parraine le **Colloque Novethic 2011** :

« **Stratégie ESG pour investisseurs responsables. Facteurs de risque ESG** »

Seul événement européen réservé aux investisseurs institutionnels, le colloque Novethic consacre sa quatrième édition aux risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

A cette occasion, Pierre Schreck, Directeur de l'épargne salariale et de l'ISR d'Amundi, participera à l'une des tables rondes, ayant pour sujet « La prise en compte des critères ESG protège-t-elle la réputation des institutions financières ? ».

[www.novethic.fr](http://www.novethic.fr)

**Directeur de la Publication** : Pierre Schreck, directeur de l'ISR chez Amundi

**Comité de Rédaction** : Thierry Bogaty, Micheline Bourny-Thaumiaux, Catherine Clause, Isabelle Coquelle-Ricq, Cédric Laverie, Jean Rousselot, Antoine Sorange

Avec la participation de Robin Bonsey et Benjamin Nénot

**Contact** : [micheline.bourny-thaumiaux@amundi.com](mailto:micheline.bourny-thaumiaux@amundi.com) – **Plus d'information** : [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

*Le présent document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou une sollicitation de vente dans un quelconque pays dans lequel les Compartiments ne sont pas autorisés à la commercialisation ou dans lequel une telle offre ou sollicitation pourrait être considérée comme illégale. De la même manière, il ne saurait en aucun cas être assimilé à un conseil en investissement.*

*Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes au 18 octobre 2011.*

*Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux « US Persons ».*

*Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 « MIF » ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non « Professionnels » au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale.*

*Amundi, Société anonyme au capital de 584 710 755€ - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°G P 04000036 – Siège social : 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris – France – 437 574 452 RCS Paris.*